

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juillet 2008

Membres présents : Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE – Mme BOULAND – M. BULLIAT – Mme LORON – - Mrs CHATELET – COHEN – DUGELET – DUMONT - MONNET –RINGUET – SORNAY – Mmes CHAVY – DEPARDON - PRALUS – Mr TOURNISSOUX

Membres excusés : M.PEREK - M. GRILLET

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. CHATELET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 Juin est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner.
- 2) Convention utilisation des locaux
- 3) Subvention façades
- 4) Devis cuve école maternelle
- 5) Contrat Sandrine Burnichon
- 6) Logement communal
- 7) Pré Grillet à Morgon
- 8) Prime personnel communal
- 9) Ecole Saint-Joseph
- 10) Questions diverses
- 11) Informations diverses



1) Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain à bâtir, Le Colombier, cadastré AH n° 518 lot n°4, propriété de M. Bouland Patrick.

2) Convention utilisation des locaux

M. Dautun expose qu'il faudrait revoir la convention d'utilisation de la Salle des Fêtes quant à la caution, la location, éventuellement étendre davantage aux personnes extérieures.

Pour l'année 2008 les conditions sont inchangées.

Une réflexion est demandée sur les nouvelles conditions à envisager.

3) EXTENSION SUBVENTION FACADES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait étendre le périmètre pour l'obtention d'une subvention de façades sur la voie publique jusqu'au panneau « Villié-Morgon. Sont concernées les façades qui longent la route.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE l'extension du périmètre pour les subventions de façades
PRECISE que les crédits sont prévus au budget

4) DEVIS mise en sécurité de la cuve à mazout de l'école maternelle

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société VALVERT pour un montant d'environ 1 500€ H.T., ce montant ne pouvant pas être défini précisément suite à certains détails techniques que la société ne maîtrisent pas avant d'avoir effectué les travaux.

Après délibération, le conseil municipal unanime,
DECIDE de faire débiter les travaux

PRECISE que les crédits sont prévus au budget

5) CONTRAT SANDRINE BURNICHON

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder au recrutement d'un adjoint technique contractuel pour l'encadrement du service cantine.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint technique à raison de 8h00 par semaine pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 Décembre 2008 en C.D.D. indice brut 281, majoré 290.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008.

6) LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire et Monsieur Dautun informent le Conseil Municipal qu'un entrepreneur établira un devis pour un logement situé au 1^{er} étage de la Mairie, de façon à ce que ce logement soit loué dans de bonnes conditions.

Dans l'attente du devis total, le Conseil Municipal donne son autorisation pour la prévision des travaux, afin de faire les démarches nécessaires le plus rapidement possible.

7) PRE GRILLET à MORGON

Monsieur Jean-Paul GRILLET met à disposition son terrain en prévision des travaux d'assainissement qui sont prévus prochainement.

Ce terrain étant cédé gracieusement, les frais de notaire incomberont la collectivité. Les travaux de Monsieur GRILLET pour l'assainissement seront pris en charge également.

8) PRIME PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire expose qu'il convient de verser une prime exceptionnelle aux employés de la voirie. Effectivement depuis quelques temps un surcroît de travail a été constaté. Les agents réalisent au mieux le travail confié.

Cette prime exceptionnelle a été proposée pour un montant de 100,00€.
Messieurs BRANCHE Emmanuel, CHAVY René, DARGAUD Pascal, SABLY Bernard devront recevoir cette prime.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le versement de cette prime pour 100,00€ par agent

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

9) ECOLE ST JOSEPH

Monsieur le Maire explique que les Communes doivent contribuer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat comme l'indique la réforme apportée par l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

M. Dautun après étude du coût d'un élève dans les écoles publiques se montant à 672,48€ propose que cette somme serve de base pour 3 ans.

Soit pour 2006/2007 : $672,48€ \times 19 \text{ élèves} = 12\,777,12€$

Sur 2009 il conviendra de faire un rattrapage sur l'année 2007/2008. Un échéancier sera proposé.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la participation de prise en charge financière pour un montant de 12 777,12€ ainsi que pour les années à venir.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

10) QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION DELEGUE AU CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'adhésion au CNAS (compte-rendu du Conseil du 20 Février) il convient de désigné un délégué au collège des élus en conformité avec l'article L 191, L 225, L335 du code électoral.

Le nom de Monsieur Serge DUMONT, Conseiller Municipal est retenu.
Monsieur Serge DUMONT

ACCEPTE cette nouvelle fonction.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches envers le CNAS.

10.1 LOGICIEL BILAN SOCIAL

Monsieur le Maire donne lecture du devis pour le logiciel bilan social pour un montant de 745,00€ H.T.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE l'installation du logiciel bilan social pour un montant de 745,00€ H.T.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget

10.2 LE BAUDELAIRE

La signature avec M. GERBER pour le Baudelaire est prévue dans les jours à venir, Fonds et bail commercial.

Une révision simplifiée du P O S est envisagée ainsi qu'une permission de construire en début d'année 2009. Des modifications sont à réaliser.

Dans l'attente, le bar et l'hôtel seront ouverts en Septembre.

10.3 Hangar MORIN

Le compromis pour le hangar Morin en vue d'aménagement du croisement à été signé.

10.4 Entretien avec Nelly Varagnat

Une prise de contact avec Nelly Varagnat, en congé parental actuellement, s'imposait, n'ayant jamais eu l'occasion de travailler avec la nouvelle Mairie.

Son retour est annoncé pour le 1^{er} Octobre avec un contrat à 80% de temps de travail.

10.5 Accident du Travail - Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Samuel Dubuis a une prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 30 Septembre 2008.

Une visite médicale supplémentaire avec un médecin agréé Préfecture est imposée par la Commission de réforme en date du 18 Juillet dans l'attente de la décision de cette commission courant Septembre.

Ceci étant une procédure obligatoire.

10.6 Courrier des habitants de Morgon

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre des habitants de Morgon laissant apparaître une inquiétude vis-à-vis de l'extension constante du domaine immobilier « La Providence », problème de stationnement, encombrement de la circulation, attitude irrespectueuse.

Monsieur le Maire et son conseil resteront vigilants quant à la sécurité.

10.7 TOIT DROGUERIE – MAISON ROLLET

Monsieur le Maire donne lecture du devis de M. Tournissoux, précise qu'il serait préférable que les travaux soient réalisés pendant que l'échafaudage est monté.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE la réalisation des travaux pour un montant de 771,42€

PRECISE que les crédits sont prévus au budget

INFORMATIONS DIVERSES

Le Centre de Loisirs avait demandé une aide supplémentaire à la CAF et une subvention à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes n'accorde pas d'aide supplémentaire ;

Il avait été budgétisé 9 000,00€ et seulement la moitié sera accordée.

- Projet bâtiment de la Petite enfance remis en cause par la Communauté de Communes. Une réponse est attendue le 2 Septembre.
- Etablissement d'un plan des routes départementales et rurales.
- Visite des stations d'épuration avec roseaux prévue pour le 30 Juillet – organisation S D E I -

- Préparation du 14 Juillet – Yann Dugelet et Suzette Loron sont chargés d’organiser la réception.
- Concours de boules du 22 Juillet à Cercié : envisager de former une équipe
- Serge Dumont va mettre sur le blog la liste des commerçants de Villié-Morgon
- Cru Morgon, nouveau bureau : Président Eric Bulliat, Vice-Président et responsable ODG Patrick Bouland, Vice-Président et responsable caveau Denis Girardon, Trésorier Bernard Gonin, Trésorier adjoint Daniel Bouland, Secrétaire Bernard Passot, Secrétaire adjoint Loïc Bulliat.
- Les estivales 18 et 25 Juillet, 1er août
- Les élèves entrant en classe de 6^{ème} ont reçu une calculette. Le bureau de tabac a rajouté un stylo.
- Au nom de la Commune, il est envisagé d’offrir un cadeau aux mariés.
- Lecture de la lettre de remerciement de Sarah Pollet
- Remerciements de l’association Cord’Amie pour la subvention renouvelée.
- Mme Ledent nous avait présenté le calendrier des Miss Beaujolais avec possibilité de prendre un encart publicitaire. Ce calendrier étant réalisé dans plusieurs communes du Beaujolais dont Villié-Morgon pour représenter le mois d’octobre. L’ O D G prend en charge les frais publicitaires.
- Participation de la Commune au repas du Comité d’entraide
- Soirée CCAB le 21 Juillet dans l’allée du Parc
- TENNIS : Location des terrains pour les personnes non licenciées. Tarif horaire : 6€ de l’heure – somme reversée au club de tennis. Pour les terrains Parc et Villon, priorité aux personnes licenciées. Récupération des clés envisagée au Caveau. Tenu d’un livre de présence.
- Suzette Loron cite le problème des déjections canines dans le Parc. Il est prévu de poser des panneaux « et demain on ramasse » en vue de verbaliser dans l’avenir.
- Suzette Loron sera présente à la réunion pour le recensement à Lyon le 9 Septembre
- VOIRIE : Christophe Sornay fait savoir que la Communauté de Communes verse une participation pour les orages importants, mais voudrait instaurer une franchise, contestée par les petites Communes.

- Des enfants jouent autour des bacs de rétention (Bacs de l' ASA – Morgon le haut) Mise en place de panneaux d'interdiction.
- **RAPPEL** Pour l'ambroisie, chaque propriétaire est responsable sur son terrain.
- Mme Desclas Bellevue, nous à fait part d'un manque de visibilité. Un panneau devra être déplacé ainsi que l'élitage des arbres.
- Thierry Lamure - ASSAINISSEMENT : travaux au fond du bourg. Trottoirs Madru/Casino, la DDE à renvoyé les plans. Il faut envisager de faire l'enrobé à la suite des trottoirs.
- Christophe Sornay prend en note la vérification d'un devis pour les escaliers de la salle des Fêtes.

Prochaines réunion de conseil :
Mercredi 3 Septembre à 20h30
Mercredi 8 octobre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.